

# Parlons FORÊT

## en Auvergne-Rhône-Alpes

### Édito



J.-F. Lourdes © CNPF

Un peu plus d'un an après la mise en place de la nouvelle grande région Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont les deux anciens CRPF Auvergne et Rhône-Alpes qui ont fusionnés. Avec 20 000 bulletins de vote, les propriétaires forestiers électeurs ont désigné parmi eux 21 conseillers de Centre du nouveau CRPF Auvergne-Rhône-Alpes suite aux élections des collèges départementaux

et du collège régional. Ces derniers m'ont accordé leur confiance en me nommant présidente du nouveau Conseil de Centre.

Après avoir dirigé une entreprise de travaux publics, j'ai fait le choix de reprendre l'exploitation agricole familiale. La tempête de 1999, ma participation à un stage Fogefor, m'ont fait prendre conscience de la nécessité de mieux gérer la forêt. J'ai intégré dans un premier temps les organisations professionnelles Fransylva en qualité d'administratrice, puis de présidente du syndicat du Puy-de-Dôme. Conseiller de Centre du CRPF Auvergne de 2011 à 2017, je suis depuis 2014 présidente de Fransylva Auvergne.

Une des premières missions du Conseil de Centre est d'assurer l'agrément des documents de gestion durable, mais aussi de définir les orientations de la politique forestière de la forêt privée et d'assurer la représentation de cet établissement en constituant un réseau d'influence. C'est ainsi que le bureau que j'ai proposé répond à quatre critères :

- une parité entre les deux anciennes régions ;
- une prise en compte des particularismes forestiers régionaux ;
- des compétences, de la disponibilité, de l'expérience ;
- mais aussi une ouverture aux jeunes générations de conseillers.

L'orientation de l'action du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit dans l'axe du contrat d'objectif et de performance du CNPF signé le 2 février par le président Antoine d'Amécourt et la directrice Claire Hubert avec le ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll. L'accent sera mis sur le développement et l'amélioration des documents de gestion durable pour mobiliser plus de bois et sur l'innovation et la recherche appliquée pour faire face aux nouveaux défis comme par exemple le changement climatique et le renouvellement des forêts. Le transfert des connaissances auprès des propriétaires par une nécessaire animation des territoires tant sur le plan de la mobilisation que sur la formation devra également être assuré.

Enfin je m'attacherai avec le bureau et l'ensemble des conseillers à renforcer les liens qui nous unissent aux autres partenaires de la filière bois dans un souci de lisibilité et d'efficacité.

Anne-Marie Bareau  
Présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes



Frédérique Chazal © CNPF

- Une nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Un premier numéro de « *Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes* »
- Un nouveau Conseil de Centre de la délégation Auvergne-Rhône-Alpes du CNPF

# Gilles Pelurson, directeur DRAAF



*Quelles sont les attentes de l'État vis-à-vis de la forêt privée, et plus particulièrement, du CRPF ?*

La loi d'avenir et le Programme national de la forêt et du bois fixent des objectifs ambitieux à la politique forestière. Celle-ci doit en effet répondre à un triple défi, environnemental, social et économique. Ces

grandes orientations nationales seront déclinées en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le Programme régional de la forêt et du bois, dont l'élaboration collaborative a débuté fin 2016. En France et tout particulièrement dans notre région, l'un des principaux objectifs à relever est la mobilisation supplémentaire des bois, dans le cadre d'une gestion durable.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 80 % de la forêt régionale est détenue par des propriétaires privés, ce qui confère un rôle majeur au CRPF. Cet établissement public d'État à caractère administratif est en effet compétent pour développer, orienter et améliorer la gestion forestière des bois et forêt des particuliers.

Signé le 2 février 2017, le nouveau Contrat d'objectifs et de performance du CNPF constitue en quelque sorte la feuille de route de l'établissement pour les 5 ans à venir. En cohérence avec le Programme national forêt bois, il s'articule autour de deux enjeux majeurs : mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable et adapter les forêts au changement climatique.

L'atteinte de ces objectifs implique de poursuivre la dynamique de regroupement des propriétés, une des missions historiques du CRPF. Ce regroupement pourra prendre la forme de groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers, mais aussi de partenariat élargis à la forêt publique.

Il convient également pour l'établissement de poursuivre la mise en œuvre des documents de gestion, premiers garants d'une gestion forestière durable et formidable outil de planification pour le propriétaire. La DRAAF et le CRPF travailleront ensemble à simplifier et moderniser les procédures d'instruction et de suivi.

Il est enfin attendu de l'établissement qu'il poursuive l'innovation, dans la sylviculture, mais aussi dans son fonctionnement, ou dans les outils et méthodes mis à disposition des propriétaires. Nous sommes très attentifs en particulier au déploiement au niveau national, et pour ce qui nous concerne à l'ancien territoire rhônalpin, de l'outil informatique Bois d'Auvergne.

La DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes continuera naturellement à apporter tout son appui à de telles évolutions, en particulier au travers de la mobilisation de son service régional de la forêt, du bois et de l'énergie.

Serfobe Auvergne-Rhône-Alpes



c/o CRPF Auvergne-Rhône-Alpes  
Maison de la Forêt et du Bois  
10, allée des Eaux et Forêts  
63370 LEMPEDES  
Tél. +33 (0)4 73 98 71 20

Directrice de publication :  
Anne-Laure Soleilhavoup

Secrétaire de rédaction :  
Philippe Gaudry  
Tél. +33 (0)4 72 53 64 81  
philippe.gaudry@crpf.fr

Comité de rédaction :  
Anne-Marie Bareau, Jacques Grenot,  
François Duplay, Anne-Laure  
Soleilhavoup, Nicolas Traub, Jean-Pierre  
Loudes, Marc Lafaye, Alain Csakvary  
(CRPF Auvergne-Rhône-Alpes)

Crédit photo couverture :  
Frédérique Chazal © CNPF

Conception graphique/Impression :  
Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert,  
certifié PEFC

Publicité :  
ARB Publicité : Agrapole - 23, rue Jean  
Baldassini - 693654 Lyon cedex 07  
Tél : +33 (0)4 72 72 49 07  
Contact : Christophe Joret  
chjoret@arb@agrapole.fr

Numéro tiré à 12 500 exemplaires  
Revue trimestrielle - N° ISSN en cours  
Quatre suppléments départementaux  
sont joints à Parlons Forêt : Forêts de  
l'Ain - Sylve 38 - Forêts privées de la Loire  
- Forêt privée du Rhône

Textes, photos et illustrations du journal :  
tous droits réservés. Toute utilisation  
nécessite une autorisation préalable.

Retrouvez Parlons Forêt et les actualités du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sur :  
[www.cnpf.fr/auvergnerhonealpes](http://www.cnpf.fr/auvergnerhonealpes)

## Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : ..... Adresse : .....

..... Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... Mobile : ..... E-mail : .....

S'abonne à « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » / CRPF :  
Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

# Nos actions, nos priorités pour le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

« *L'organisation départementale du CRPF avec des agents forestiers présents sur le terrain, neutres et objectifs, à l'interface entre les propriétaires et les opérateurs économiques, permettra de les conseiller et facilitera leur mise en relation* ».



Anne-Laure Soleilhavoup

Pour engager des actions en faveur de la forêt privée et de la filière bois, le CRPF dispose de nombreux atouts pour accompagner les propriétaires forestiers

privés sur chaque territoire. Nous disposons d'une connaissance précise de la ressource forestière privée et d'un ancrage de proximité au plus près des sylviculteurs. L'organisation départementale du CRPF avec des agents forestiers présents sur le terrain, neutres et objectifs à l'interface entre les propriétaires et les opérateurs économiques permettra de les conseiller et facilitera leur mise en relation. Même après la fusion des 2 CRPF d'Auvergne et de Rhône-Alpes, vos interlocuteurs pour les 12 départements seront toujours à votre écoute, avec un **siège à la Maison de la Forêt et du Bois à Lemdps**, véritable vitrine de l'utilisation du bois dans la construction.

Nous sommes désormais une des 11 délégations du Centre national de la propriété forestière participant à la réalisation du Programme national de la forêt et du bois (PNFB) qui sera décliné en région et qui consiste à mobiliser plus de bois dans les conditions de gestion durable et à adapter les forêts au changement climatique.

Un des principaux enjeux sera notamment pour Auvergne-Rhône-Alpes d'assurer le renouvellement durable des forêts privées pour conforter le développement économique local et la préservation de la ressource pour les générations futures.

Pour cela nos actions prioritaires régionales seront la **promotion, le suivi et la modernisation des documents de gestion durable** tel que le Plan simple de gestion (PSG) afin de participer activement aux objectifs nationaux d'augmenter de 150 000 ha la surface de forêt privée gérée durablement et de relancer 200 000 ha de forêt en gestion avec des visites de suivi des PSG. Nous devons également **rénovier le Schéma régional de gestion forestière** qui sera donc le nouveau cadre d'orientation de la forêt privée pour Auvergne-Rhône-Alpes et qui devra prendre en compte les nouveaux enjeux économiques et environnementaux. Avec plus de 600 000 propriétaires, notre région détient le record national du morcellement : un panel d'actions sera proposé pour favoriser le regroupement des propriétaires pour la mobilisation et la gestion collective de la ressource bois par massifs forestiers.

Nous avons récemment développé **boisdauvergne.com** qui est un site innovant au service des propriétaires et des professionnels ou d'ores et déjà 82 entreprises sont référencées et où 617 propriétaires ont ouvert un compte. Notre priorité sera d'étendre cet outil à la partie rhônalpine, pour que les propriétaires et professionnels puissent également bénéficier de ces 6 services tels que « *Gérer sa forêt* » ou encore « *Démarches en ligne* ».

Nous continuerons également à valoriser nos **expériences innovantes sur les services écosystémiques** apportés par la forêt. Comme par exemple les actions réalisées avec les associations syndicales de gestion forestière des Combrailles et du Bas-Dauphiné sur la captation de carbone, ou encore des actions favorables à la biodiversité, et à la protection de la ressource en eau.

Anne-Laure Soleilhavoup  
Directrice CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

## Se former à la gestion forestière avec des vidéos

Le CRPF vient de réaliser, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une série de trois courtes vidéos destinées aux propriétaires forestiers.

- « **Se regrouper pour mieux gérer** » est consacrée aux Associations syndicales libres de gestion forestière, qui permettent un regroupement des propriétaires pour améliorer la gestion durable des forêts.
- « **La forêt à la rescousse de la planète** » est consacrée au rôle de la forêt dans un contexte de changement climatique.

• « **Entretien avec un ingénieur forestier** » répond aux questions les plus fréquemment posées par les propriétaires.

À voir sur [www.cnpf.fr/auvergnerhonealpes/](http://www.cnpf.fr/auvergnerhonealpes/)



# Élections CRPF : 20 000 votants

Les élections pour le Conseil du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes se sont déroulées les 8-9 février et 9 mars derniers. Le collège départemental (propriétaires de plus de 4 ha) a élu 14 membres et leurs suppléants. Le collège régional, rassemblant les structures représentatives des forestiers privés reconnues par le Préfet, a voté pour 7 autres conseillers. La liste Fransylva a été élue.

Le taux de participation a atteint 26 %, remarquable pour ce type d'élection professionnelle, et en hausse.

Ces 21 conseillers, plus un représentant du personnel, porteront la voix des propriétaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour donner les orientations de l'action du CRPF et pour procéder à l'approbation des Plans simples de gestion.

Le 28 mars dernier, le Préfet de Région a officiellement installé le nouveau Conseil et Monsieur André Aubanel, doyen des élus, a fait procéder à l'élection du bureau :

Mme Anne-Marie Bateau (63, présidente), 1<sup>er</sup> vice-président M. Bénier (01), qui sont accompagnés de MM. Rivet (43), d'Yvoire (26), de Villette (03) et Grenot (42).



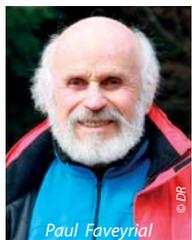
Souhaitons à cette nouvelle équipe tout le succès nécessaire pour le développement de la forêt privée en Auvergne-Rhône-Alpes et pour un avenir fort pour le CRPF.

Liste des conseillers titulaires du CRPF pour la mandature 2017 - 2022 :

Mmes Bateau (63), Garon (69)  
MM. Bénier (01), Charrier (03), de Villette (03), Chaurand (07), Testud (07), de Menthère (15), Aubanel (26), d'Yvoire (26), de Quinsonas (38), Ferradou (38), Beaupertuit (42), Grenot (42), Rivet (43), Faucher (63), Morel (63), de Brosse (69), Pateffoz (73), Rosset (73), Muffat (74), Depeige (personnels).

Nicolas Traub  
Directeur-adjoint CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

## Propriétaire convaincu !



Paul Faveyrial est propriétaire avec ses sœurs, de 9 ha de forêt sur la commune de Saillant dans le Puy-de-Dôme en vallée de l'Ance, « ma plus grande parcelle fait 1ha ». Ils ont hérité du patrimoine forestier de leurs parents. Maintenant à la retraite, il était éducateur spécialisé et très impliqué

dans les activités liées à la chasse, « j'étais administrateur à la fédération, responsable à l'association des chiens courants ». Actuellement, il se consacre pleinement à ses passions telles que le ski alpin « *bénévole en club de ski* », mais surtout à la forêt. Composée principalement d'épicéa et de douglas « *mon idée est d'éviter de faire des coupes à blanc, d'obtenir une régénération mélangée feuillue-résineux et de jardiner ma forêt. Je connaissais le CRPF de nom, mais j'ai surtout assisté à des réunions avec le Plan de développement de massif et bénéficié d'un diagnostic qui a été un déclic, et c'est à ce moment que j'ai réalisé mes premières éclaircies* ». Paul Faveyrial adhère à un Code de bonnes pratiques sylvicoles depuis 7 ans et réalise lui-même des travaux sylvicoles, « *il y a 5 ans avec une aide financière du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, j'ai fait un élagage à 6 m et du dépressage dans mes plantations de douglas* ». Il a participé à deux cycles de formation Fogefor, il est adhérent et membre du bureau depuis sa création en 2009 de l'association des propriétaires forestiers Ance et Dore. Il met en avant le rôle important du CRPF dans le soutien technique aux propriétaires forestiers. « *J'ai voté*

aux dernières élections des conseillers du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes, pour leurs donner légitimité et les soutenir dans la protection, la valorisation de la forêt et dans le développement de la filière. J'attends d'eux qu'ils veillent que dans les territoires, le CRPF puisse accompagner les propriétaires quelque soit leur surface de forêt ».

Propos recueillis par Marc Lafaye  
marc.lafaye@crpf.fr

## Être conseiller

S'engager comme membre du Conseil du CRPF, c'est d'abord participer à la réflexion et aux orientations d'un établissement public, un maillon essentiel de la politique de développement forestier, par les PSG et l'animation sur le terrain. Son expertise est reconnue. Dans un contexte préoccupant de restriction budgétaire, s'engager nécessitera de continuer à faire preuve collectivement d'imagination, de conviction, et aussi d'audace, pour consolider durablement les moyens d'accompagnement technique pour le CRPF. Il faudra, je pense, travailler plus fortement avec les territoires et les acteurs de la filière forêt-bois en s'appuyant sur les compétences de terrain du CRPF et son rôle de pilier technique pour la forêt privée. Mon engagement a pour but que le CRPF favorise la mobilisation de la ressource et la gestion durable.

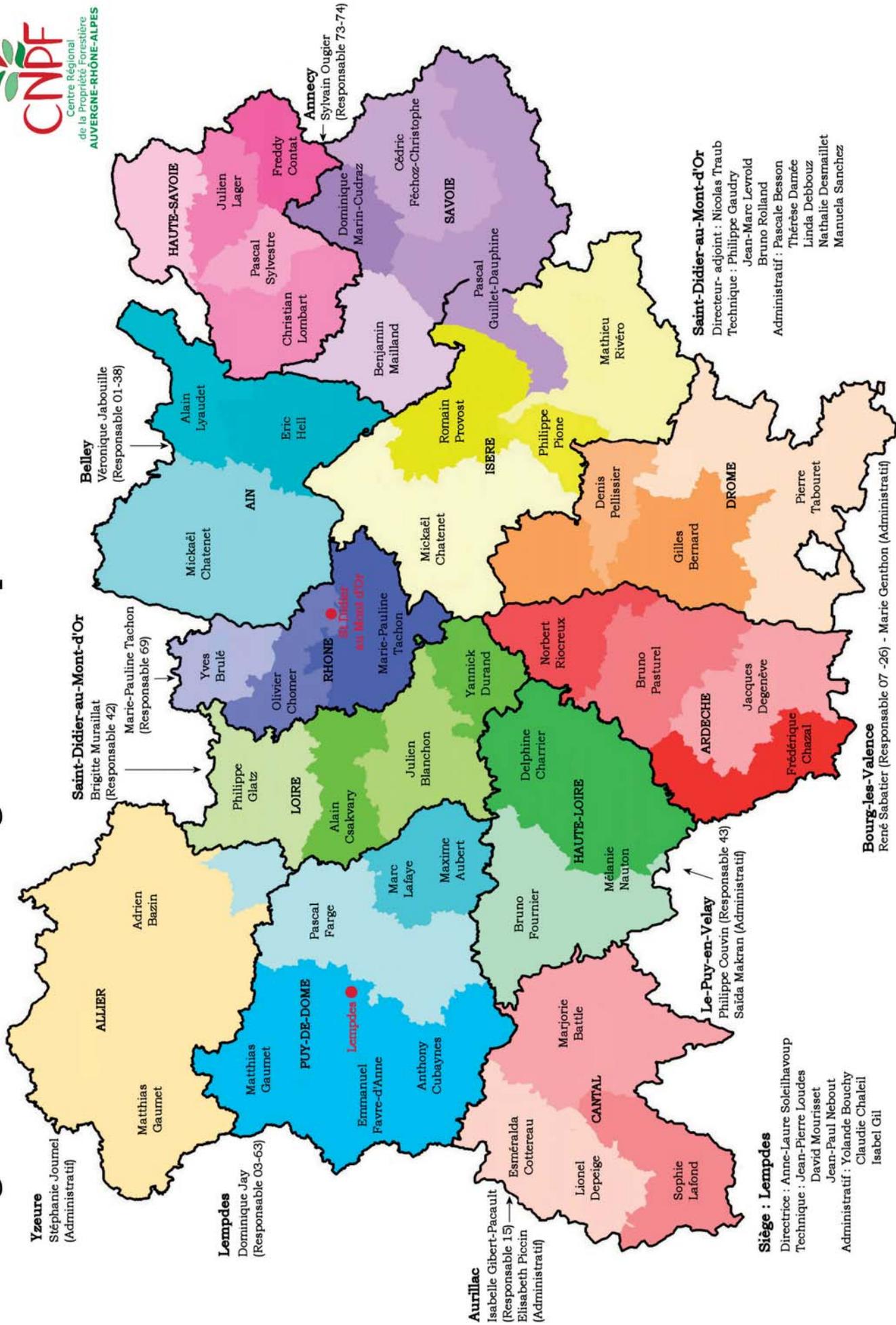


Henry d'Yvoire

Henry d'Yvoire  
Vice-président du CRPF

# Les agents du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

(Vos contacts sur [www.cnpf.fr/auvergnerhonealpes](http://www.cnpf.fr/auvergnerhonealpes))



# S'informer et échanger sur la forêt privée d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes mutualise ses 3 outils de communication. Informer les propriétaires forestiers mais aussi les collectivités locales, les partenaires de la filière forêt-bois et le grand public est aussi une de ses principales missions.

À consulter : [www.cnpf.fr/auvergnerhonealpes](http://www.cnpf.fr/auvergnerhonealpes)

Retrouvez sur le nouveau site du CRPF, des actus régionales, les contacts des personnels du Centre, des données sur la forêt privée régionale et par département, nos propositions de formations...

Vous pouvez utiliser dans la rubrique « *Gestion durable* » les cadres rédactionnels pour les Plans simples de gestion, les Codes de bonnes pratiques sylvicoles mais aussi d'autres formulaires de demande de coupe. Consultez gratuitement en ligne dans la rubrique « *Information et formation* » le nouveau journal « *Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes* », ainsi que d'autres fiches techniques. Dans la rubrique « *Nos actions territoriales* » vous pourrez connaître nos principales actions de développement sur les territoires (Plans locaux d'actions forestières, Dynamic Bois...). Ce site reste en lien étroit avec les informations nationales du site général du Centre national de la propriété forestière : [www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)

À consulter : [www.boisdauvergne.com](http://www.boisdauvergne.com)

Ce nouveau site qui va s'étendre à la partie rhônalpine, le sera aussi dans d'autres régions sous l'intitulé « *La Forêt Bouge* ». Il dispose pour l'instant de 6 services pour les propriétaires forestiers et les professionnels

de la filière : « *Gérer sa forêt* », « *Gérer ses chantiers* », « *Trouver un professionnel* », « *Connaître le prix des bois* », « *Foncier forestier* », « *Démarches en ligne* ». L'outil cartographique associé permet la localisation de parcelles, la recherche de professionnels, la connaissance des réglementations, la préparation de chantiers, mais également la publication d'une offre de vente localisée de parcelles forestières. C'est un fort levier pour permettre de mobiliser plus de bois et avoir un impact positif sur l'économie régionale.

À lire : « *Parlons Forêts en Auvergne-Rhône-Alpes* »

Votre nouveau bulletin édité par le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes, met en lumière l'importance et le rôle de la forêt privée dans le développement économique, environnemental et social des territoires. Il permet aux lecteurs de découvrir les différentes facettes de la forêt privée sous forme d'actualités, de dossiers thématiques, de données sylvicoles, d'informations sur la filière, la réglementation, la santé des forêts, ainsi qu'à travers des reportages et des portraits.

Sa forme change avec une nécessité de renforcer l'image du Centre national de la propriété forestière, qui s'est traduite notamment par une nouvelle charte graphique commune pour tous les bulletins d'information des délégations régionales.

Il reste pour le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes un des principaux outils d'information pour inciter les propriétaires forestiers privés à devenir des producteurs et à s'engager dans la gestion durable de leur forêt.

Jean-Pierre Loudes  
[jean-pierre.loudes@crpf.fr](mailto:jean-pierre.loudes@crpf.fr)

# La desserte du massif de Chapouilloux, un projet ambitieux

Sur la commune de Chalmazel dans les Monts du Forez, Chapouilloux restait l'un des derniers grands massifs boisés de la Loire, composé principalement de sapinière jardinée et largement inaccessible aux camions grumiers. De ce fait les peuplements avaient tendance à se fermer, avec une accumulation de bois sur pied, une absence de renouvellement par régénération naturelle et un dépérissement de nombreux bois « hors d'âge ».

Le projet de desserte du massif datait de plus de 25 ans.

Sollicité par quelques propriétaires désireux de résoudre ce problème, le CRPF a réactivé le dossier dès 2011 sur la base d'un nouveau tracé dans le cadre du Plan pluriannuel régional de développement forestier, avec le soutien important de la commune très volontaire et la possibilité de bénéficier de subventions (Europe, État, Département).

Techniquement il s'agissait d'un projet complexe, en zone de montagne, dans de fortes pentes, avec des traversées de plusieurs zones d'éboulis, de ruisseaux, et en zone Natura 2000. La préservation du milieu naturel a été largement prise en compte. Les travaux ont été achevés courant 2016.

Caractéristiques du projet :

- longueur : 4,5 km ;
- propriétés desservies : 126 pour 220 ha ;
- propriétaires concernés par l'emprise : 62 ;
- coût du projet : environ 290 000 €



Alain Csakvary  
alain.csakvary@crpf.fr

## Formation au martelage

**La sylviculture des feuillus est un enjeu fort pour le Cantal, et l'équipe du CRPF sensibilise propriétaires et professionnels aux coupes sélectives.**

Avec 66 % de sa surface forestière dévolue aux feuillus, le Cantal offre des conditions climatiques et stationnelles favorables, rendant possible la production de bois d'œuvre de qualité. L'antenne du Cantal a choisi d'orienter son programme de développement vers la sylviculture feuillue à travers des formations Fogefor, des animations territoriales avec un technicien dédié, des formations au martelage pour les professionnels, l'installation d'une placette AFI (Association futaie irrégulière) et d'un marteloscope grâce à l'appui de l'AFI.

Ce dernier dispositif est installé sur la commune de Siran dans une hêtraie-chênaie. Tous les arbres ont été inventoriés : localisation, diamètre, qualités, critères écologiques. Lors des formations, les participants sont invités fictivement à désigner les arbres qu'ils couperaient. Ces données sont transférées dans un logiciel qui permet d'établir la situation de départ du peuplement, mais surtout de modéliser les marquages fictifs. Ainsi, les participants peuvent visualiser sur des graphiques le volume prélevé en fonction des essences, des catégories de diamètre, des critères écologiques.

Outre de connaître le taux de prélèvement, l'analyse permet aussi de débattre des conditions d'exploitation. Un tel dispositif peut être utilisé par des groupes différents : propriétaires, écoles forestières, professionnels de la filière, élus, associations environnementales.



Isabelle Gibert-Pacault  
isabelle.gibert-pacault@crpf.fr

# CNPF et Contrat d'objectifs et de performance

Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, Antoine d'Amécourt, président et Claire Hubert, directrice générale du Centre national de la propriété forestière (CNPF) ont signé le 2 février 2017 le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) du CNPF pour la période 2017-2021, rédigé autour de 3 axes principaux.



**Améliorer la gestion durable en forêt privée pour mobiliser davantage de bois** en développant les documents de gestion durable (Plan simple de gestion...), en favorisant tous types de regroupement, en mobilisant les propriétaires dans une démarche dynamique de valorisation économique de leur forêt.

**Conduire le changement par l'innovation, le transfert des connaissances et le partenariat.** Le CNPF sera le moteur pour conseiller les forestiers dans leurs choix sylvicoles, notamment en matière d'adaptation au changement climatique, mais aussi sur l'équilibre sylvo-cynégétique, la gestion des risques et des aléas, et la promotion des services écosystémiques (protection de l'eau et de la biodiversité, fixation du carbone, ...).

**Adapter le fonctionnement du CNPF**, dans le cadre de la réforme territoriale avec la mise en place de onze CRPF dont celui d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce contrat d'objectifs sera décliné en 2017 au travers d'un plan d'actions dans lequel chaque agent du CNPF sera impliqué pour participer à sa réussite.

Anne-Laure Soleilhavoup  
Directrice CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

## Le Département de la santé des forêts

Créé en 1989, le Département de la santé des forêts (DSF) est chargé de la surveillance sanitaire des forêts françaises. Pour assurer la protection et la qualité des forêts, le réseau de forestiers du DSF surveille les forêts, diagnostique les problèmes sylvosanitaires, aide et conseille les gestionnaires et les propriétaires. Il suit l'évolution et l'impact des ravageurs forestiers et identifie les éventuels problèmes émergents. Le DSF, c'est 10 000 observations sylvosanitaires par an !

La création du DSF a fait suite au milieu des années 80 au débat médiatique et controversé de l'impact des « pluies acides » sur les forêts. C'était aussi la période post tempête de 1982 qui a généré des dépérissements liés au développement important de scolytes. Depuis, outre le suivi de ravageurs majeurs d'origine exotique tels le Chancre du châtaignier ou plus récemment la Chalarose du frêne, le DSF suit, entre autres, le développement récurrent des grands défoliateurs telle la Processionnaire du pin.

Concrètement le DSF est organisé en 6 pôles régionaux ou interrégionaux. Le Pôle Auvergne-Rhône-Alpes basé à Lempdes (63)

anime un réseau de 36 Correspondants-observateurs (CO) issus des services forestiers (CRPF, ONF, DDT et DRAAF). Formés aux problèmes de santé des forêts, ces « CO » sont la référence locale pour les propriétaires et les gestionnaires qui s'interrogent sur la santé de leurs forêts. Parmi eux, vous pouvez contacter un des 11 techniciens du CRPF qui participent à ce réseau.

CO du CRPF sur : [www.cnpf.fr/auvergnerhonealpes](http://www.cnpf.fr/auvergnerhonealpes)  
rubrique « Le CRPF » puis « Vos contacts »

Alain Csakvary  
[alain.csakvary@crpf.fr](mailto:alain.csakvary@crpf.fr)



Observation DSF - Laurac-en-Vivaraïs (07)

Jacques Degertive © CNPF

# Brèves juridico-fiscales

**La fin des DEFI ?** : les sylviculteurs pourront encore bénéficier jusqu'au **31 décembre 2017** de réductions et de crédits d'impôts, pour les investissements réalisés en forêt (DEFI). Sont concernés les achats de biens forestiers, la réalisation de travaux ou de contrat de gestion, ou encore le paiement des cotisations d'assurance pour le risque tempête. La Loi de finances 2017 n'a pas prévu la prolongation de ces dispositifs au-delà de 2017, et il est difficile de présager ce que prévoira la prochaine loi de finances rectificative.

**Tempêtes et aides de l'État** : depuis le premier janvier 2017, les forêts considérées comme assurables contre le risque tempête, ne peuvent plus faire l'objet d'une prise en charge par l'État pour les travaux de nettoyage et de reconstitution des peuplements forestiers sinistrés (art L351-2 du Code forestier).



**Natura 2000** : à compter du premier janvier 2017, l'État compensera intégralement aux collectivités publiques les pertes de recettes consécutives aux exonérations de taxe foncière liées à Natura 2000 (art 1395 E du CGI). Ceci lorsque le total de ces exonérations dépassera **10 % de leur budget total de fonctionnement**.

Lionel Depeige  
Réfèrent fiscalité CRPF Auvergne-Rhône-Alpes et CNPF  
lionel.depeige@crpf.fr

## Le Plan simple de gestion (PSG)

### Obligatoire pour qui ?

Il permet de connaître les potentiels de sa forêt, de planifier coupes et travaux sur 10 à 20 ans et de les réaliser sans autre formalité, **c'est une garantie de gestion durable obligatoire pour les propriétés de 25 ha ou plus (1 ou plusieurs parcelles) sur une même commune ou des communes contigües**. En son absence, toute coupe nécessite l'autorisation de l'État, sauf besoins propres du propriétaire, sous peine de sanctions.

### Possible pour qui ?

Les propriétaires de forêts de 10 à 25 ha peuvent réaliser un **PSG volontaire ou se regrouper** et avoir un **PSG concerté (indispensable en cas de Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier)**.

### Quels engagements et avantages ?

Depuis 2014 pour bénéficier d'aides publiques ou d'avantages fiscaux (réduction des droits de succession, donation (Monichon), Impôt sur la fortune), **le programme de coupes et travaux prévu doit être mis en œuvre** (possibilité d'avancer ou de reculer de 4 ans la réalisation d'une coupe) pour bénéficier **d'une garantie de gestion durable**. Un bilan décennal des interventions doit être produit si un certificat ISF ou Monichon a été délivré. En cas de renouvellement de PSG, il est aussi demandé un bilan du programme

précédent. Le PSG permet aussi de réaliser des coupes en zones soumises à d'autres réglementations : Natura 2000, sites classés, monuments historiques... Le propriétaire demandera au CRPF l'agrément selon l'article L122 du Code forestier. Les cadres types des PSG et les contacts des techniciens CRPF sont disponibles sur le site [www.cnpf.fr/auvergnerrhonealpes](http://www.cnpf.fr/auvergnerrhonealpes)

Jean-Pierre Loudes  
jean-pierre.loudes@crpf.fr



# Prescrire le bois local

Favoriser l'usage du bois dans la construction requiert des actions d'information, d'échange et de suivi menées par le prescripteur bois d'Auvergne Promobois.

Auvergne Promobois organise de nombreuses rencontres entre professionnels, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. En 2013 par exemple, un voyage dans les Vosges est organisé en partenariat avec l'Aduhme, afin de visiter des opérations réalisées par la SA HLM Le Toit Vosgien, convaincue par les avantages de la construction bois. Un groupe de 22 personnes, composé d'élus locaux, de chargés d'opérations de 5 bailleurs sociaux, dont les 2 plus importants de la région Auvergne, et de professionnels a alors pu visiter 2 opérations labellisées Passiv'Haus.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un appel à projets en 2015-2016 qui a permis de retenir 4 opérations qui bénéficieront d'une aide financière sur fonds régionaux et européens. Ces opérations devront répondre à 3 exigences principales : certification passive, usage de matériaux biosourcés et une très faible émission de CO<sub>2</sub> liée au transport des produits en bois. Le but visé par cet appel à projets étant bien sûr de favoriser l'utilisation de produits bois issus de la ressource locale et fabriqués localement. Une telle opération fait intervenir un nombre d'acteurs important

sur une durée assez longue afin d'obtenir des résultats et nécessite un maillage dense et pérenne tel que celui du réseau Prescription Bois créé par France Bois Régions et soutenu financièrement par la Région et France Bois Forêt.

4 projets issus du premier appel à candidatures vont faire l'objet d'un accompagnement par l'Ademe.



- 5 pavillons individuels neufs à Blanzat (63) - Moa : Auvergne Habitat (63) – Archi. : Alexis Magnier ;
- Bâtiment communal multi-usage à Parent (63) - Moa : Mairie de Parent (63) – Archi. : GM Architecture ;
- Extension halte-garderie au Mayet-de-Montagne (03) - Moa : communauté de communes de la Montagne bourbonnaise (03) – Archi. : Atelier Rivat ;
- Bâtiment de bureaux, restauration et vestiaire à Arronnes (03) - Moa : communauté de communes de la Montagne bourbonnaise (03) - Archi. : Atelier Rivat.

Auvergne Promobois  
jpmathe.promobois@wanadoo.fr

## PEFC Auvergne-Rhône-Alpes : services et objectifs de certification forestière inchangés



PEFC Auvergne-Rhône-Alpes (PEFC AURA) a vu le jour le 6 juin 2016, suite à la fusion entre PEFC Auvergne et Rhône-Alpes. Les membres en place ont été maintenus et les deux ex-présidents ont été nommés co-présidents de PEFC AURA.

Les deux délégations (sites de Lempdes et de Saint-Didier-au-Mont-d'Or) et leurs équipes ont été conservées afin de garantir la proximité avec les adhérents. Le secrétariat installé à Lempdes (63)

accueille désormais les propriétaires forestiers du lundi au vendredi (9h-11h30/13h30-16h30).

La réunion des bases informatiques d'enregistrement des adhérents a nécessité l'attribution de nouveaux numéros PEFC aux propriétaires forestiers auvergnats, qui ont alors reçu leur confirmation d'adhésion et leur droit d'usage de la marque actualisés par courrier (voir Newsletter 2 de PEFC AURA).

Cette intégration informatique a été plus complexe que prévu, mais l'association s'efforce de résorber le retard dans l'enregistrement des renouvellements d'adhésion afin de limiter la gêne occasionnée et présente ses excuses aux intéressés.

Au-delà des difficultés liées à la fusion, nous percevons les possibilités nouvelles qui permettront des actions de plus grande envergure dans l'intérêt des adhérents présents et futurs.

Morgane Malard  
Déléguée PEFC Antenne Auvergne

### Pour plus d'information :

Délégation Auvergne : 04 73 77 16 53 / auvergne@pefcaura.com  
Délégation Rhône-Alpes : 04 72 53 64 84 / rhonealpes@pefcaura.com  
Secrétariat : 04 73 77 16 53 / secretariat@pefcaura.com

# Le patrimoine

n'est pas fait que de pierres.

 **CRÉDIT AGRICOLE**  
**BANQUE PRIVÉE**

## COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER ET D'ASSURANCE

Grâce au CIFA<sup>(1)</sup>, protégez et donnez de la valeur au patrimoine forestier que vous allez transmettre. Et constituez-vous une épargne de précaution tout en optimisant la fiscalité sur votre patrimoine<sup>(2)</sup>.

Pour rencontrer nos experts patrimoniaux, renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole.

(1) Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre agence. Le CIFA est le compte support d'un ensemble de dépôts à terme à reconduction tacite à l'échéance (5 ans) sur lesquels le souscripteur dépose les sommes qu'il souhaite rendre éligibles au dispositif CIFA. (2) Offre soumise à conditions et régie par les articles L. 352-1 et suivants du code forestier. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les conditions d'exonérations fiscales en vigueur.

04/2015 - C30400 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 93127 Montrouge Cedex - Capital social : 7 729 097 326 € - 78,40% de RCS Natierre. Crédit photo: Getty Images. BEFC

 **Pépinières PLANFOR**

16,5 millions de plants vendus par an  
Pins, Douglas, Chênes...

Reprise garantie à: **90%\***  
\*Après acceptation du contrat de fourniture et de garantie

Devis gratuit sur simple demande  
mail : pepiniere@planfor.fr  
tél. : 05.58.75.03.96 • fax : 05.58.06.48.54

**Pépinières PAYRE** 

Producteur  
de plants forestiers

Agréé par le F.F.N.  
C.N.I.H. 38 02 56 05  
Contrôle Phytos 102 38

L'Albenc  
F38470 VINAY  
Tél. 04 76 64 76 60  
Fax 04 76 64 70 83

E-mail : [Pepiniere.Payre@wanadoo.fr](mailto:Pepiniere.Payre@wanadoo.fr)  
Site Internet : <http://perso.wanadoo.fr/pepinieres.payre>



## Le futur de la scierie française

Février 2017 - Maurice Chalayer

L'Harmattan - 29 €

Disponible en librairie ou sur <http://www.editions-harmattan.fr>

- La scierie française et européenne est ici observée en se projetant dans un avenir proche. Issus d'un travail collaboratif, les textes résultent de deux ans de recherche-action, et apportent des voies de réponse dans une démarche constructive et pédagogique. Ce titre supplémentaire sur la scierie s'adresse à tout le monde de la 1<sup>ère</sup> transformation du bois.



# Portraits

## Frédérique Chazal, technicienne CRPF



Frédérique Chazal est depuis 20 ans technicienne au CRPF dans le département de l'Ardèche dont elle est originaire.

« La forêt est une de mes grandes passions. C'est une chance pour moi de m'épanouir au sein du CRPF car c'est une aventure forestière mais aussi humaine. »

En Ardèche, la forêt appartient à plus de 55 000 propriétaires et elle occupe plus de 53 % du territoire. C'est le département le plus boisé de Rhône-Alpes !

« Le regroupement des propriétaires est selon moi une des priorités. »

Les ASLGF (Associations syndicales libres de gestion forestière) ont pour objectif la mise en œuvre d'une gestion durable, patrimoniale, paysagère, rentable et multifonctionnelle de la forêt.

« En 2013, j'ai donc œuvré pour la création de l'ASLGF des Cévennes Ardéchoises, en forêt méditerranéenne, qui compte aujourd'hui 102 adhérents et 1 366 ha. Quelle fierté, elle est labellisée GIEEF (Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier), le premier en France !

Puis en 2016, l'ASLGF de la Montagne Ardéchoise a vu le jour sur le secteur voisin avec 44 membres et 540 ha regroupés.

Les PSG (Plans simples de gestion) concertés organiseront la gestion aux côtés de leurs gestionnaires, des experts forestiers. »

Mais au-delà de la gestion durable du territoire, c'est bien la passion de la forêt et une immense énergie qui fédèrent les acteurs aux multiples personnalités et aux multiples intérêts autour de projets qu'ils rendent réels !

Propos recueillis par Jacques Degenève  
jacques.degeneve@crpf.fr

## Adrien Bazin, technicien CRPF

Depuis 2009 au CRPF et correspondant santé des forêts dans l'Allier, Adrien Bazin a « 34 ans et a exercé divers métiers : bûcheron, technicien en cabinet d'expert ou formateur dans un lycée forestier ».

Dans l'Allier les chênes sont rois et représentent 85 000 ha de forêts privées.



« L'enjeu est la production de bois de qualité, mais il faut impulser une dynamique pour prioriser la régénération des peuplements surtout avec le changement climatique. Certains propriétaires anticipent, récoltent des chênes déjà fragilisés et reboisent avec des essences plus adaptées comme le chêne sessile ou les pins ». Le plan simple de gestion est l'outil indispensable pour planifier cette sylviculture à long terme.

« Lorsque je rencontre un propriétaire, je l'interroge pour identifier ses besoins et objectifs forestiers, ses connaissances sylvicoles, ceci pour apporter une information technique claire et m'assurer que le message soit bien compris ».

Adrien Bazin instruit en moyenne 35 PSG par an pour 3 000 ha et réalise systématiquement avec les propriétaires des visites à mi-parcours faisant le point sur les coupes et travaux réalisés. Une relation de confiance s'établit au fil du temps et des réunions d'information.

« Aujourd'hui, je suis contacté sur divers sujets : sylviculture, desserte, état sanitaire ou encore biodiversité comme dans le cadre de Natura 2000. Mon cœur de métier au CRPF est de conseiller les propriétaires, instruire et suivre leurs PSG ».

Propos recueillis par Jean-Pierre Loudes  
jean-pierre.loudes@crpf.fr

Journal réalisé par



Avec le concours financier de



Imprimé sur du papier

